



POLITIQUE DE NETAŞ DE LUTTE CONTRE LES POTS- DE-VIN ET LA CORRUPTION

Intégrité, transparence et lutte contre la corruption

CONFORMITÉ

SOMMAIRE

INTRODUCTION	
1- OBJET ET PORTÉE	
2- DÉFINITIONS	
3- POTS-DE-VIN ET CORRUPTION	
4- CADEAUX ET ACCUEILS	
5- PAIEMENTS DE FACILITATION OU D'ACCÉLÉRATION	
6- CONFLIT D'INTÉRÊTS	
7- DONS ET AIDES	
8- RELATIONS AVEC LES AGENTS PUBLICS	
9- NOMINATION D'UN TIERS POUR AGIR AU NOM DE, AU LIEU DE ET POUR NETAS	
10- TENUE DES COMPTES ET REGISTRES	
11- ÉTUDE DE DÉTECTION DE CAS	
12- AUTORITÉ ET RESPONSABILITÉ	
13- FORMATION	
14- VIOLATION DE LA POLITIQUE	
15- CONTRÔLE	
16- SIGNALEMENT	

INTRODUCTION

Netaş Telekomünikasyon A.Ş. et les filiales nationales et étrangères de Netaş Telekomünikasyon A.Ş. (collectivement dénommées "Netaş") s'engagent à exercer leurs activités de manière honnête et éthique et à agir conformément aux lois et réglementations de tous les pays dans lesquels elles opèrent. Par conséquent, le principe de Netaş est d'agir conformément aux lois relatives à la lutte contre la corruption en vigueur partout dans le monde lors de l'exécution de ses activités.

Bien qu'il existe des différences entre les pays en termes de portée et de mise en œuvre des lois, selon les principes de base de tous les pays, il est inapproprié pour une entreprise ou un individu d'offrir ou de donner un avantage à un agent public, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, dans le but de procurer un avantage qui ne lui est pas accordé..

La violation des lois relatives à la lutte contre la corruption peut entraîner des dommages à la réputation de Netaş et des amendes importantes, et peut entraîner diverses sanctions, y compris des amendes et des peines d'emprisonnement, pour les employés de Netaş. Conformément à la politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption de Netaş ("Politique"), Netaş, ses membres du conseil d'administration, ses employés, ses mandataires et ses représentants, n'agiront pas en violation des lois applicables relatives à la lutte contre la corruption, y compris, notamment, de la loi turque ainsi que la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger ("FCPA") et la loi britannique sur la corruption ("UKBA") lorsqu'ils effectuent des transactions au nom de, au lieu de ou pour Netaş, et en aucun cas, ils ne donneront de pots-de-vin ou de pourboires, n'effectueront, n'accepteront et/ou ne feront pas de médiation d'aucun paiement illégal, et/ou ne fourniront et/ou n'accepteront aucun avantage de valeur, et ne prendront aucun engagement à cet égard.

1- OBJET ET PORTÉE

La présente Politique vise à déterminer les approches de Netaş, de ses membres du conseil d'administration, employés, mandataires et représentants sur les questions de pots-de-vin et de corruption lorsqu'ils effectuent des transactions au nom de, au lieu de ou pour Netaş, à prendre les mesures nécessaires pour empêcher les pots-de-vin et la corruption, et à établir les principes et règles nécessaires conformément à cette portée.

2- DÉFINITIONS

Conflit d'intérêts : C'est tout type d'intérêt de valeur qui peut amener un employé, et conformément aux articles 395 et 396 du code de commerce turc, sauf des autorisations données par l'assemblée générale de la société, le membre du conseil d'administration, les représentants de la société et leurs mandataires, à entrer en conflit avec les services qu'ils fournissent à l'entreprise, peut nuire considérablement à leur objectivité et peut fournir des avantages injustes, en particulier en faveur de toute personne ou organisation en contact avec eux, par les décisions qu'ils ont prises ou les actions qu'ils ont prises en raison de sa position dans l'entreprise.

Agent public : une personne qui participe à l'exécution d'une activité publique, de manière permanente, déterminée ou temporaire, par nomination ou élection ou de quelque manière que ce soit.

Conformément aux objectifs de la présente politique et aux lois relatives à la lutte contre la corruption en vigueur, la définition d'"agent public" signifie les suivants ;

- Tout le personnel officiel ou contractuel de tout gouvernement ou organisme gouvernemental ou organisation publique, y compris le personnel des forces armées ;
- Employés ou représentants d'une entreprise publique, telle qu'une entreprise de télécommunications ;
- Fonctionnaires, employés ou représentants d'organisations officielles internationales telles que l'Union européenne, la Banque asiatique de développement ou la Banque centrale européenne ;
- Tout responsable d'un parti politique ou candidat à un poste politique.

Paiements de facilitation ou d'accélération : Les paiements de facilitation ou d'accélération sont des paiements effectués pour accélérer un processus administratif ou garantir un emploi, et pour obtenir plus rapidement un service légalement autorisé.

Pot-de-vin : C'est la fourniture de tout avantage à un Agent Public ou à une autre personne à désigner, directement ou par un ou plusieurs intermédiaires, afin qu'il accomplisse ou non un travail lié à l'exercice de sa fonction.

Tiers : Ils sont les personnes physiques et morales autres que les membres du conseil d'administration, les employés, les mandataires et les représentants de Netaş, les agents publics et les institutions publiques.

Corruption : C'est l'abus d'un mandat ou d'une autorité dans le but d'obtenir tout type d'avantage, directement ou indirectement.

3- POTS-DE-VIN ET CORRUPTION

La présente Politique interdit l'offre, le paiement, l'engagement, l'autorisation et également l'acceptation, directe ou indirecte, d'argent ou de toute chose "de valeur" à tout tiers avec lequel Netaş est engagée dans des activités commerciales, afin de bénéficier Netaş.

L'expression "de valeur" peut apparaître dans les formes énumérées ci-dessous, pas seulement de l'argent, et doit être comprise comme tout ce qui procure un avantage ou une faveur à la personne donnée.

Dans ce contexte, les pots-de-vin et la corruption peuvent prendre de nombreuses formes. Voici quelques exemples de ces formes :

- Paiements en espèces ou paiements qui peuvent les remplacer,
- Contributions politiques,
- Dons,
- Bourses d'études,
- Cadeaux et cartes cadeaux,
- Vacances, voyages ainsi que vacances, voyages, repas et accueils autres que les conditions réglementées par la présente politique et sous la rubrique Cadeaux et accueils,
- Offre d'emploi, emploi, stage, formation

Il convient de noter que les cadeaux et accueils ne doivent être offerts que dans le cadre du développement de relations commerciales et qu'il est strictement interdit d'offrir des cadeaux et accueils à des personnes telles que des proches et des parents de Tiers qui ne sont pas liés à l'entreprise concernée.

Les hésitations et les questions concernant l'hospitalité ou les cadeaux doivent être adressées au Département de conformité.

4- CADEAUX ET ACCUEILS

Cadeaux

Les cadeaux, repas, friandises et accueils fournis à des fins commerciales légitimes, raisonnables, modestes et pour la promotion et la publicité des produits et services de Netaş sont autorisés tant qu'ils n'entrent pas en conflit avec la présente Politique.

Aucun hébergement ou accueil (y compris les repas et boissons), aucuns cadeaux ou autres choses de valeur, qu'ils soient autorisés ou non, ne peuvent être faits, engagés ou garantis, directement ou indirectement, afin d'encourager ou récompenser un agent du gouvernement ou un tiers à faire une transaction ou à prendre une décision dans le cadre de leur juridiction.

Lors de l'offre/ du reçu des cadeaux et de l'accueil dans le cadre défini dans la présente politique, les points suivants doivent être pris en compte :

- S'assurer que les cadeaux et accueils ne sont pas efficaces dans les processus de décision,
- Ne pas donner et/ou accepter de l'argent et des cadeaux qui peuvent se substituer à de l'argent,
- Ne pas recevoir et/ou offrir de cadeaux pouvant être considérés comme une violation des lois applicables,
- Ne pas offrir de cadeaux et/ou d'accueils à des Tiers préalablement à une offre ou à un appel d'offres, et/ou ne pas accepter de cadeaux et/ou de accueils de Tiers dans un tel processus,
- Ne pas offrir ou accepter à tout moment des cadeaux dont la valeur monétaire dépasse 100,00 US\$ (cent) par Tiers sur une période d'un an,
- Contacter au Département de conformité pour les cadeaux dépassant la limite ci-dessus.

Accueils

Afin de renforcer ses relations commerciales avec des tiers, Netaş peut occasionnellement faire des accueils ou accepter de telles offres. De tels accueils sont acceptables, à condition qu'ils soient d'une valeur et d'une fréquence raisonnables et qu'ils ne violent pas la présente politique et les lois applicables relatives à la lutte contre la corruption.

Les employés de Netaş sont tenus de prendre en compte les points suivants lorsqu'ils effectuent des dépenses liées à l'accueil¹ ;

- Les voyages en avion/train en classe économique doivent être privilégiés dans la mesure du possible. Le transport aérien/ferroviaire en classe affaires/première classe ne peut être préféré que dans des situations limitées telles que les voyages de longue durée ; Les voyages en première classe nécessitent l'approbation écrite préalable du Département de conformité.

¹ Pour des informations plus détaillées, vous pouvez consulter le 110-IY-007 Règlement sur les voyages nationaux et internationaux.

- Les chambres standard dans les hôtels agréés par Netaş doivent toujours être privilégiées pour l'hébergement. Si l'hôtel agréé n'est pas disponible/existant, on peut héberger dans un hôtel équivalent.

5- PAIEMENTS DE FACILITATION OU D'ACCÉLÉRATION

L'exécution de Paiements de facilitation ou d'accélération, quel qu'en soit le montant, est strictement interdite.

Netaş ne tolère pas l'exécution de Paiements de facilitation ou d'accélération à des tiers et de telles offres ou demandes de tiers. Toute personne qui effectue des transactions au nom de, au lieu de ou pour Netaş est tenue d'informer immédiatement le Département de conformité si elle est confrontée à une telle demande de paiement.

6- CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les membres du conseil d'administration, les employés, les mandataires et les représentants de Netaş doivent rester à l'écart des situations qui pourraient être perçues comme un conflit d'intérêts.

7- DONS ET AIDES

Netaş mène ses activités de don et d'aide conformément aux principes énoncés dans la Procédure de dons et d'aides de Netaş.² Faire des dons et des aides à des tiers en échange de tout avantage injuste est contraire aux principes et règles de Netaş et est interdit.

8- RELATIONS AVEC LES AGENTS PUBLICS

Les lois relatives à la lutte contre la corruption auxquelles Netaş est soumise interdisent les paiements corrompus à tous les agents publics, quel que soit leur poste ou leur rang. Dans la plupart de ces principes de lutte contre la corruption, la question de savoir qui se qualifie en tant qu'agent public est interprétée au sens large en incluant les agents publics eux-mêmes et tous les fonctionnaires ou employés de tout organisme gouvernemental ou de toute entité détenue ou contrôlée par le gouvernement.

Tous les voyages, hébergements, hospitalités/accueils, nourritures, boissons ou valeurs fournis à l'agent public par Netaş ou par ses membres du conseil d'administration, employés, mandataires et représentants, et par ceux qui agissent au nom de, au lieu de ou pour Netaş, doivent être raisonnables en termes de valeur et de multiplicité, directement conformes à l'objectif commercial de Netaş et légitimes conformément à toutes les lois relatives à la lutte contre la corruption.

² Pour des informations plus détaillées, vous pouvez consulter le 110-IY-004 Procédure de dons et d'aides.

Afin de ne pas créer de malentendu, en particulier avant une offre ou un appel d'offres concernant des agents publics, il est nécessaire de ne pas offrir de cadeaux, d'accueils ou d'accepter des cadeaux/accueils de la part des parties concernées dans un tel processus. Pour cette raison, les dépenses telles que les cadeaux et les accueils pour les agents publics doivent être approuvées à l'avance par le Département de conformité.

Le don d'espèces ou d'équivalents d'espèces (tels que des actions ou des cartes-cadeaux) à des agents publics, ou la fourniture d'un hébergement de luxe, d'accueils ou d'autres gestes commerciaux, n'est jamais autorisé. Dans les dépenses liées aux agents publics, il doit être clairement indiqué, au verso des bordereaux de dépenses/factures, dans quelle portée/projet la dépense concernée a été engagée et qui cette dépense couvre, d'une manière indiquant clairement le but de la dépense.

Lorsqu'un cadeau et/ou un accueil est offert à un agent du gouvernement, il faut s'assurer que cette politique et les lois sont respectées et que le cadeau et l'accueil n'impliquent pas une situation inappropriée.

9- NOMINATION D'UN TIERS POUR AGIR AU NOM DE, AU LIEU DE ET POUR NETAŞ

Netaş peut être tenu responsable ou subir une perte de réputation en raison de paiements tels que des pots-de-vin, des commissions ou des paiements de facilitation effectués par des tiers dans le cadre de ses activités. En outre, Netaş peut être tenu pour responsable de ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour empêcher de telles actions, qu'il ait ou non connaissance d'un comportement inapproprié des tiers.

En principe, Netaş n'affecte aucun tiers qui effectue des paiements corrompus à des agents publics. Netaş nomme uniquement des tiers connus, honnêtes et compétents pour faire des affaires en son nom et pour contacter les agents publics. Avant l'affectation de tiers susceptibles d'être en contact avec des agents publics au nom de Netaş, une diligence raisonnable doit être exercée en contactant le Département de conformité et, le cas échéant, en identifiant et en enregistrant des "signes répréhensibles" indiquant que le risque de corruption est élevé ou que le tiers a le potentiel d'être impliqué dans des actes de corruption requis.

Tous les tiers agissant au nom de, au lieu de ou pour Netaş ou dans une relation commerciale avec Netaş doivent agir de manière professionnelle et dans le cadre des exigences commerciales et légales. Les tiers ne peuvent offrir ou accepter des pots-de-vin de qui que ce soit lorsqu'ils travaillent pour ou au nom de Netaş. Dans un tel cas, la relation d'affaires avec la partie liée sera immédiatement résiliée.

10- TENUE DES COMPTES ET REGISTRES

Il est une obligation légale de tenir les registres comptables de Netaş de manière précise et complète et de maintenir les systèmes de contrôle nécessaires. Dans ce contexte, toutes les pièces justificatives nécessaires ainsi que les documents et processus d'approbation doivent être conservés et enregistrés.

Il convient de s'assurer que tous les enregistrements de transaction tels que les factures et les notes de frais de Netaş reflètent avec précision les transactions effectuées

Il convient de noter que la fausse déclaration délibérée des faits, la falsification des dossiers ou l'altération des rapports peuvent entraîner le licenciement et diverses sanctions disciplinaires.

11- ÉTUDE DE DÉTECTION DE CAS

Netaş peut mener des études de détection pour déterminer la conformité à la présente Politique avant de conclure un contrat avec des tiers lorsque cela est jugé approprié ou nécessaire.

12- AUTORITÉ ET RESPONSABILITÉ

Il est de la responsabilité du Département de conformité de gérer, de mettre en œuvre et, le cas échéant, de mettre à jour la présente Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption.

Afin d'assurer la mise en œuvre de la présente Politique, le Département de conformité de Netaş publiera le "Règlement relatif à la lutte contre la corruption", qui contient des informations plus détaillées, et le mettra à jour si nécessaire.

13- FORMATION

La direction de Netaş fournit la formation nécessaire concernant la présente Politique et les lois applicables relatives à la lutte contre la corruption à ses employés, membres du conseil d'administration, mandataires et représentants, et si nécessaire, aux tiers qui agissent en son nom, en son lieu et pour Netaş, et les Départements de la Conformité et des Ressources Humaines suivent le taux de réussite des formations concernées.

14- VIOLATION DE LA POLITIQUE

- a) Responsabilité légale de Netaş. Netaş peut faire l'objet de sanctions judiciaires et spéciales graves en cas de violation des lois applicables relatives à la lutte contre la corruption. Même si Netaş ou ceux qui effectuent des transactions au nom de, au lieu de Netaş ou pour Netaş sont apparemment impliqués dans des activités de corruption, Netaş fera l'objet d'enquêtes, d'une attention médiatique négative, de pertes d'emploi et de dépenses financières importantes.
- b) Responsabilité juridique individuelle. Les personnes qui ne respectent pas les lois relatives à la lutte contre la corruption s'exposent à de graves sanctions judiciaires et administratives, notamment des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes que Netaş ne remboursera pas.
- c) Mesures disciplinaires. En plus de la responsabilité légale personnelle, les employés de Netaş seront passibles de sanctions disciplinaires, y compris le licenciement, en violation de la présente Politique ou en violation des lois applicables relatives à la lutte contre la corruption.

15- CONTRÔLE

Si cela est jugé nécessaire, des contrôles sur la lutte contre les pots-de-vin et la corruption peuvent être effectués par Netaş ou son actionnaire principal, ZTE, ou par une partie indépendante désignée par eux.

16- SIGNALEMENT

En cas de violation de la présente Politique, ou s'il existe un soupçon qu'elle a été violée ou sera violée dans un proche avenir, il est nécessaire d'en informer le Département de conformité, le Département juridique ou les canaux d'assistance téléphonique suivants exploités par notre partenaire principal, ZTE.

Les employés qui signalent une violation de bonne foi seront protégés de toute forme de représailles.



- Mécanisme de signalement de Netaş,
 - Courriel : compliance@netas.com.tr

- Mécanisme de signalement externe de ZTE,
 - Site Web : <http://www.tip-offs.com.cn/ZTE>
 - Courriel : ZTEWhistleblowing@tip-offs.com.cn
 - Hotline : +8621-3313-8584

- Mécanisme de signalement interne de ZTE,
 - Courriel : complianceaudit@zte.com.cn